

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2026-637

Le Maire de Bayeux
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment son article L 2213-2,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de
Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile
sûreté,

CONSIDERANT que pour permettre un déménagement
qui sera effectué par **Madame Bertille POISSON**, du vendredi 24 juillet
2026 au dimanche 26 juillet 2026, 15 rue des Cuisiniers, au niveau du
parking Le Radar, il convient de réglementer le stationnement.

ARRETE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules à
moteurs et engins à deux roues sera interdite **du vendredi 24 juillet
2026 de 16h00 au dimanche 26 juillet 2026 à 19h00** :

- Rue des Cuisiniers au droit du n°15 (au niveau du
parking Le Radar sur deux places de stationnement)

Article 2 – Madame Bertille POISSON sera tenue de
fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation
matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des
services de la Police.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera
constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en
vigueur.

Article 4 – Monsieur le Responsable de la Police
Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de
Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce
qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le treize juillet deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté